

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

VEUILLEZ PRENDRE AVIS, que lors d'une séance ordinaire tenue le 3 juillet 2023, le conseil a adopté le règlement no. 009-2023 intitulé:

RÈGLEMENT NO. 009-2023

Règlement numéro 009-2023 fixant les modalités de la prise en charge par la Ville d'Acton Vale de l'entretien de tout système de traitement tertiaire avec désinfectant par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité, à l'Hôtel de Ville.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

DONNÉ À ACTON VALE, 4^e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-trois.

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Claudine Babineau, OMA, greffière de la Ville d'Acton Vale par les présentes, certifie que l'avis ci-dessus a été publié conformément à la Loi en affichant copie attestée dudit avis au bureau de l'Hôtel de Ville et dans le journal "La Pensée de Bagot" ce 12^e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-trois.

Claudine Babineau, OMA
Greffière